

## Communiqué Pour diffusion immédiate

### Renforcer la reconnaissance des acquis et des compétences au Québec

De gauche à droite, la directrice générale et secrétaire ainsi que la présidente de l'OCCOQ, Martine Lacharité et Josée Landry étaient entendues à 10h15, le 24 août 2016, à la Commission parlementaire portant sur le PL 98.



**Montréal, le 24 août 2016** - *Soutenir les ordres pour la mise en place d'outils favorisant la reconnaissance des acquis et des compétences, plutôt que d'accroître la surveillance de leur processus d'admissions*, tel est le principal message véhiculé par la présidente de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ), Mme Josée Landry, c.o., lors de son passage en commission parlementaire, le 24 août 2016, dans le cadre des consultations publiques sur le projet de loi no 98, *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et à la gouvernance du système professionnel*. Ce dernier vise trois objectifs, donc celui d'accélérer l'intégration professionnelle des personnes immigrantes sur lequel l'Ordre a voulu intervenir.

## **Investir dans des mesures de soutien pour les ordres**

Le projet de loi 98 suggère d'accroître les pouvoirs de surveillance du commissaire aux plaintes afin, notamment, d'augmenter le nombre d'immigrants qui y sont admis. Or, le Conseil interprofessionnel du Québec, qui regroupe l'ensemble des ordres, a révélé devant la Commission qu'à l'heure actuelle le taux de reconnaissance complète ou partielle des compétences des immigrants par les ordres, est de 95 %. Étant donné ce résultat, l'OCCOQ questionne l'élargissement des pouvoirs du commissaire et suggère plutôt d'investir dans la mise en place de mesures de soutien pour les ordres, tels notamment le développement d'outils pour procéder à la reconnaissance des acquis et des compétences.

Pour ce qui est de l'accès à la formation d'appoint, nécessaire aux candidats à l'admission dans l'un ou l'autre des ordres, Mme Landry souhaite non seulement que l'accessibilité à la formation s'améliore mais aussi que les stages en entreprise, permettant aux immigrants de démontrer leurs compétences, soient davantage accessibles pour tous les immigrants. L'Ordre recommande donc d'investir dans des mesures structurantes et dans des moyens d'action concertés des différents acteurs pour faciliter l'intégration en emploi, autant des personnes non-admissibles à un ordre que celles qui seraient admissibles.

## **Une initiative remarquée**

Pour mettre en lumière l'importance de travailler en collaboration, l'Ordre a donné en exemple la réalisation d'un projet novateur financé par le MIDI et réalisé par deux conseillères d'orientation du club de recherche d'emploi Montréal Centre -Ville de 2012 à 2014 dans le secteur de la santé : un programme de transition de carrière pour 400 médecins formés à l'étranger et non-admissible à leur ordre professionnel. Les retombés du projet sont de deux ordres : augmenter la capacité de médecins diplômés à l'étranger à gérer leur nouvelle carrière au Québec, tout en demeurant le plus près possible de leur niveau de formation et de compétence et permettre au service de dotation des établissements participants d'expérimenter l'approche par compétence pour leur outil de sélection et d'intégration des nouveaux employés. Des membres de la commission ont demandé de recevoir le rapport de cette initiative remarquée.

En conclusion, mentionnons que l'Ordre n'appuie pas les principales recommandations formulées dans le projet de loi 98, mais suggère plutôt d'investir pour soutenir les ordres et d'instaurer des mesures permettant la concertation des différents acteurs afin d'accélérer l'intégration professionnelles de tous les immigrants.

### **À propos de l'OCCOQ**

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec a un mandat de protection du public. Il regroupe 2534 membres qui offrent des services à des individus de tout âge dans les secteurs de l'éducation, de l'employabilité, de la santé et des services sociaux et des organisations. Plusieurs pratiquent en cabinet privé.

-30-

Source : OCCOQ

Information : Diane Tremblay, coordonnatrice aux communications

Tél : 514 737 4717 # 224 ou 1 800 363 2643 ou [dtremblay@orientation.qc.ca](mailto:dtremblay@orientation.qc.ca)